



---

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT R-2023-181**

**AVIS** est donné que le règlement R-2023-181 intitulé « **Règlement adoptant le Programme de rénovation Québec de la ville de Dollard-Des-Ormeaux** » a été adopté par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 10 octobre 2023.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement R-2023-181 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 11 octobre 2023.

**SHAWN LABELLE, greffier**